

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 24 MARS 2023
JOUR ET TENUE DE LA SEANCE : 30 MARS 2023 A 17H00
PRESIDENT DE LA SEANCE : MONSIEUR AUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR LECOMTE

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 67
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 76

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 FEVRIER 2023

Délibérations N° DD2023-025 à DD2023-055

LE PRESIDENT ouvre la séance du Conseil communautaire et propose que Monsieur Lecomte soit nommé secrétaire de séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LE PRESIDENT met le procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023 au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SÎLOT - POINT D'AVANCEMENT ET ACTUALISATION DU CALENDRIER ET DU COUT-OPERATION

Monsieur Ducène, au nom du GELIPP, se réjouit que ce dossier soit présenté dans sa phase pré opérationnel. Il est très fier, dans la continuité républicaine, de soutenir un projet d'une telle excellence. Il indique qu'il y a quelques années dans les arbitrages budgétaires ce projet avait été mis en pause mais que le GELIPP a souhaité le réactiver dans le nouveau programme d'investissement. Il indique que les élus ruraux sont fiers de porter un projet de ce type. Il précise qu'aujourd'hui quand on voit la qualité du projet avec ces nombreuses orientations (numérique, développement durable, sport, social etc.). Il trouve que c'est un projet exemplaire et c'est pour cela que le Président réfléchit déjà à le connecter au monde rural notamment par rapport au sport. Il ajoute que ce projet bénéficie d'engagements financiers solides, stables et qui donnent de belles perspectives pour son exécution. Il souligne que ce projet n'est pas seulement un projet sur la commune de Coulounieix-Chamiers, que c'est un projet qui unie la partie rive droite et la rive gauche de Périgueux avec notamment des passerelles et c'est donc tout un quartier qui est en train de se restructurer autour du Sîlot. Il pense que c'est une chance pour le territoire. Il termine en expliquant que souvent quand un territoire est en déshérence dans un milieu urbain, le ruissellement de la désocialisation se propage sur les territoires ruraux donc pour lui il a tout intérêt qu'il y ait une reconquête sociale, humaine.

Le Président propose de voter ce point un peu plus tard dans l'ordre du jour et il donne la parole à Madame la Maire de Périgueux.

Madame Labails souhaite dire tout le plaisir qu'elle a à retrouver les élus communautaires même si les conditions sont un petit peu complexes compte tenu de l'acoustique de la salle et elle en profite pour proposer, en attendant, de ne pas hésiter à venir à la Filature de l'Isle qui a accueilli de nombreuses fois les séances communautaires. Elle souhaite s'expliquer sur ses absences de ces derniers temps et elle indique qu'à certains moments de vie, certaines situations personnelles demandent plus de d'investissement et ces derniers temps c'est ce qui s'est passé pour elle. Elle remercie les élus pour leurs messages de soutien et leurs encouragements. Elle comprend qu'elle peut avoir manqué à certains élus communautaires mais elle s'étonne cependant que certains notamment le vice-président en charge de la politique de la ville soit allé jusqu'à compter le nombre de jours d'absence.

Elle remercie aussi le Président qui lui a adressé près de 19 courriers en 3 mois, et le dernier courrier adressé a fini de la convaincre de revenir à ses côtés. Elle s'explique, alors qu'elle demandait une nouvelle fois l'ouverture de la piscine Bertran de Born durant l'été, le Président lui a proposé de lui offrir les 900 m³ d'eau de cette même piscine suite à sa fermeture du 25 juin au 3 septembre 2023. Elle indique au Président qu'elle accepte ce cadeau et elle termine en expliquant qu'elle est plus déterminée que jamais à porter, animer et décupler la solidarité communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide l'actualisation du calendrier de réalisation et du coût-opération du projet SÎLOT ;
- Valide la feuille de route 2023 pour la consolidation du programme de SÎLOT ;
- Valide la gouvernance dédiée au suivi du projet ;
- Autorise le Président à engager toute démarche utile à l'octroi des subventions présentées pour le financement de l'investissement ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation des éléments précités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Président signale qu'il y a un cadre général à respecter et qu'avant le vote du budget il y a une obligation d'avoir un rapport annuel sur le développement durable. (25'40)

1. RADD 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de la présentation du rapport développement durable 2022

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Président propose que monsieur Le Mao, en tant que doyen de l'assemblée, assure la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Mao prend sa fonction.

Monsieur Passerieux propose, si personne de s'y oppose de présenter les affectations des résultats en même temps que la présentation du compte administratif mais que les deux points feront l'objet de votes distincts.

Pas d'opposition.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Donne acte au Président de la transmission des comptes administratifs ;
- Constate la conformité des écritures de l'ordonnateur avec celles du comptable ;
- Approuve les comptes administratifs 2022 pour l'ensemble des budgets du Grand Périgueux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve l'affectation des résultats de la façon suivante :

Budget	Principal
Résultats 2022	
Résultat de fonctionnement	7 133 834,57
Résultat antérieur	0,00
Cloture fonctionnement	7 133 834,57
Résultat d'investissement	-1 711 704,77
Résultat antérieur	-8 926 313,02
Cloture investissement	-10 638 017,79
Solde des restes à réaliser	-217 976,80
Besoin de financement	-10 855 994,59
Affectations 2023	
Financement investissement (cpte 1068)	7 133 834,57
Résultat d'inv. Reporté	-10 638 017,79
Report fonctionnement	0,00

Budget	Immobilier d'entreprises	Zones d'activités économiques
Résultats 2022		
Résultat de fonctionnement	177 447,80	178 626,80
Résultat antérieur	0,00	-197 300,19
Cloture fonctionnement	177 447,80	-18 673,39
Résultat d'investissement	66 341,06	1 915 150,66
Résultat antérieur	-251 773,53	-70 265,55
Cloture investissement	-185 432,47	1 844 885,11
Solde des restes à réaliser	-90 488,19	
Besoin de financement	-275 920,66	
Affectations 2023		
Financement investissement (cpt)	177 447,80	
Résultat d'inv. Reporté	-185 432,47	1 844 885,11
Report fonctionnement	0,00	-18 673,39

Budget	Assainissement	Mobilités
Résultats 2022		
Résultat de fonctionnement	533 211,88	2 776 612,20
Résultat antérieur	0,00	0,00
Cloture fonctionnement	533 211,88	2 776 612,20
Résultat d'investissement	-785 783,47	-305 615,62
Résultat antérieur	-2 394 259,25	-1 480 207,38
Cloture investissement	-3 180 042,72	-1 785 823,00
Solde des restes à réaliser	978 953,48	159 332,60
Besoin de financement	-2 201 089,24	-1 626 490,40
Affectations 2023		
Financement investissement (cpte 1068)	533 211,88	2 776 612,20
Résultat d'inv. Reporté	-3 180 042,72	-1 785 823,00
Report fonctionnement	0,00	0,00

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

4. TAUX DES TAXES 2023 (41'57)

Le Président rappelle qu'il avait proposé l'année dernière de procéder à un effort fiscal supplémentaire sur deux années (2022 et 2023) sur les impôts fonciers des ménages. L'augmentation a été votée pour l'année 2022.

Pour l'année 2023, le Président indique que pour la première fois cette année la majorité parlementaire a appliqué une loi votée il y a quelques années qui fait que la majoration de la valeur locative du foncier doit impérativement progresser en fonction de l'inflation. Ainsi pour 2023, la croissance de la taxe foncière a été fixée à un taux de 7.13 % au niveau national et cela signifie que si l'agglomération ne procède pas à une hausse de sa fiscalité, les contribuables supporteront néanmoins un effort fiscal de 7.13%. Il indique que compte tenu de cet élément et en accord avec le conseil exécutif du Grand Périgueux il est proposé de ne pas procéder à la hausse de fiscalité envisagée l'an dernier pour ne pas accroître l'effort demandé aux ménages.

Ainsi la proposition de ce soir en matière fiscale est de reconduire les taux fiscaux de l'année dernière uniquement sur les taux qui concernent les ménages. Pour le versement mobilité, il explique que l'année dernière il avait été négocié avec les représentants patronaux une augmentation de 0.30% étalée sur deux années et la proposition est de maintenir la hausse prévue pour 2023.

En conclusion, il indique que le seul effort demandé aux ménages est donc celui prévu par la loi de finances.

Madame Labails souligne que dans la délibération des comptes administratifs les indicateurs montrent que la santé financière de l'agglomération est excellente, elle souhaite tout de même reprendre quelques chiffres clés, notamment sur l'épargne brute qui dépasse les 10M€ et l'épargne nette qui était inscrite à 5.27M€ au budget primitif a été au final de 7.710M€ soit une augmentation de 1.460M€ qui correspond à l'apport de la fiscalité supplémentaire votée l'année dernière. Elle relève que le taux d'autofinancement courant est en augmentation parce qu'il atteint près de 13.14% soit le niveau le plus élevé depuis 2018. Elle ajoute que la santé financière de l'agglomération en 2022 était bonne et ne justifiait pas une augmentation de fiscalité.

Elle émet cependant un petit bémol car elle a pu constater une augmentation de l'encours de dette du Grand Périgueux de 11.7M€ eu égard aux emprunts réalisés sur l'exercice.

Concernant le budget primitif de 2023 elle indique qu'il génère quelques inquiétudes notamment sur la part du financement des investissements proposés. Elle indique que les élus de la majorité de la ville de Périgueux proposent de prendre le temps de la réflexion sur l'ensemble des investissements même si ils sont pour la plupart utiles et qu'ils répondent aux compétences de l'agglomération, à savoir la mobilité, l'eau, l'assainissement, l'urbanisme, la petite enfance. Elle souhaite que les élus consacrent leurs efforts sur ces compétences. Elle précise que l'inquiétude vient de l'évolution de l'encours de dette car les nouveaux emprunts réalisés en 2023 après ceux de 2022 vont peser fortement sur le budget à venir, elle pense qu'il faut être prudent dans la stratégie d'emprunt afin de ne pas obérer les marges de manœuvres à moyen terme d'autant qu'un chantier d'importance, le projet de territoire Grand Périgueux 2040 est en cours et devrait générer de nouveaux projets. Elle explique qu'elle ne veut pas remettre en cause les choix d'investissement de la communauté d'agglomération mais elle dit que la prudence s'impose faute de quoi les marges d'investissement de la collectivité seront grevées pour longtemps. Elle ajoute que les budgets annexes sur les zones d'activités économiques de l'immobilier d'entreprise n'appellent pas de remarque particulière par contre le budget d'assainissement demeure très fragile avec une épargne nette proche de 0 en 2022 et un délai de désendettement qui dépasse les 13 années. Elle explique que dans chaque collectivité il existe le cap des 10 années qui est un cap

d'alerte qu'il est préférable de ne pas atteindre. Elle souligne néanmoins pour le budget assainissement qu'il y a une bonne nouvelle dans le budget 2023 car il propose un redressement avec une augmentation massive du niveau de la redevance qui passe de 4.3 M€ en 2022 à 5.3 M€ au budget primitif. Elle remarque aussi que le budget annexe des transports et de la mobilité est également fragilisé, le niveau d'épargne reste faible avec 680 000 euros au BP 2023 contre 780 000 euros au BP 2022 tandis qu'il est prévu un nouvel appel à l'emprunt massif en 2023 pour plus de 7M€. Elle indique qu'il s'agit essentiellement d'acquérir de nouveaux bus pour un montant de 3.8 M€.

Globalement elle pense que même si certaines des opérations ont drainé un haut niveau de subvention, l'emprunt massif pour boucler le financement interroge sur la capacité à venir de supporter un encours de dette prévu à 26 M€ en 2023 et 34 M€ fin 2027, tandis que le délai de désendettement oscillerait systématiquement au-dessus de 15 ans. Elle invite donc les élus de cette assemblée à réfléchir avec prudence au moment où il faudra contracter ces emprunts. Elle ajoute qu'il sera peut-être opportun que collectivement les élus décident de lisser ces emprunts au regard des compétences exercées au service des habitants.

Monsieur Lecomte souhaite revenir sur un petit point technique, il tient à préciser que quand les bases passent à 7% le contribuable ne va pas forcément payer 7% supplémentaire de taxe. Il donne un exemple sur une base de 100€, si le taux augmente de 7% le contribuable va effectivement payer 107€ mais si la base est de 100€, plus l'augmentation des 7% cumulé avec une base des impôts à 5%, le contribuable va devoir s'acquitter d'un montant de 100,8€.

Monsieur Passerieux rappelle que pour les orientations budgétaires une projection est faite avec 30M€/an d'investissements pour le budget principal mais que ce niveau sera difficilement atteint. Concernant les remarques de madame Labails sur les risques de recours à l'emprunt, il indique que la mobilité n'est plus vraiment un sujet car les gros investissements tels que le BHNS, les haltes ferroviaires, la passerelle sont maintenant réalisés. L'agglomération est encore en train de les payer mais elle les a payés massivement sur l'année 2022. Cela signifie qu'hormis l'achat de bus et le dépôt à venir, au niveau de la mobilité la collectivité va très rapidement redresser ses comptes. Concernant l'assainissement, le Grand Périgueux a déjà pris des mesures avec la révision des tarifs fin d'année 2022 et il souligne que la situation est en passe d'être redressée. Pour terminer il souligne que si le trait est étiré de 30M€ d'investissement sur le budget principal jusqu'en 2030 il n'y aura qu'en 2029 et 2030 que l'agglomération passera au-dessus des 10%. Pour conclure il note que la situation avec les perspectives énoncées est tout à fait soutenable pour le Grand Périgueux.

Monsieur Ducène est ravi que la première vice-présidente de l'agglomération se pose en adepte de l'orthodoxie budgétaire car lui-même gère sa commune à l'identique. Il ajoute que l'on ne peut pas reprocher au Président de l'agglomération de se conformer à des principes avec une certaine rigueur mais il souligne que cette rigueur n'exclut pas l'audace et l'audace n'exclut pas la prudence et les choix qui devront s'imposer. Il souhaite aussi faire quelques remarques d'ordre général notamment sur le compte administratif. Il pense qu'il faut se réjouir car malgré les vicissitudes de l'année, celui-ci est positif, voir même confortable. Certes la fiscalité a augmenté et a été assumé politiquement car cela a permis d'anticiper les difficultés qui auraient pu survenir. Il ajoute qu'heureusement que le grand Périgueux était dans un groupement d'achat qui a permis de diminuer l'augmentation des coûts de l'énergie. Concernant les budgets annexes et plus précisément le versement mobilité (VM), il indique que c'est un choix politique qui a été fait et il faut continuer à travailler en ce sens. Il explique que dans sa commune il y a une entreprise qui

paye un important VM, mais pour autant il n'a pas dit qu'il se désolidarisait de l'agglomération, au contraire il a indiqué qu'il fallait le faire car cela fait partie d'une solidarité territoriale et tout comme l'a dit M Passerieux le plus gros des investissements est fait mais il ajoute que cela doit aussi se poursuivre au-delà de la frontière urbaine. Il signale que maintenant il faut penser à des solutions de mobilité pour la deuxième, voire la troisième couronne, il ne veut pas que le milieu rural soit exclu de cette solidarité et il est persuadé que les investissements seront beaucoup moins élevés que ce qui a été injecté dans la partie urbaine. Il convient que cette augmentation ne satisfait pas tout le monde mais il rappelle que les entreprises ont eu une série d'allègements fiscaux et il ajoute que pour la majorité de la perception de la taxe VM ce sont les collectivités qui participent à plus de 50% de la contribution. Il termine en indiquant qu'effectivement c'est un budget qui peut paraître tendu mais qu'à son avis il va s'améliorer dans les années à venir et servir par son produit à développer la mobilité alternative ou douce dans l'ensemble des communes rurales.

Il revient maintenant sur l'assainissement. Il rappelle que tous les réseaux ont été mis en commun et que certaines communes avaient des réseaux mieux entretenus que d'autres mais il a fallu, là aussi, faire preuve de solidarité, trouver un équilibre, un compromis. Il souligne que pour l'assainissement tout comme pour l'eau il faut assumer une prestation de service vis-à-vis des contributeurs qui soit de qualité et qui s'inscrit dans une action de développement durable auquel l'agglomération ne peut pas échapper. Il précise que si l'on veut réduire les investissements la solution de facilité serait de les réduire là où ils sont le plus coûteux.

Il en vient maintenant au budget général, et il pense que la projection faite par Monsieur Passerieux sur les années à venir n'est pas si alarmante que madame Labails le présente. Si l'agglomération veut soutenir l'économie locale et que des opérations se réalisent sur les communes membres il faut trouver le juste compromis entre audace et prudence et il fait confiance à la sagacité du Président sur les éléments financiers et budgétaires pour trouver le bon cadencement. D'ailleurs, si à un moment une tension se manifeste, il rappelle qu'il y a quelques années, dans le précédent mandat, le Président avait demandé à une commission paritaire des différents groupes politiques de travailler sur les arbitrages et à l'époque il se souvient que le Sîlot, le gymnase de Sarliac avaient été décalés. Peut-être qu'effectivement, à la demande du Président et compte tenu des exigences de la situation financière des arbitrages devront être faits.

Enfin, il rejoint les propos de Madame Labails concernant l'orthodoxie budgétaire, l'orthodoxie du respect des compétences de l'agglomération dans ses interventions financières. Il conclut en précisant que les élus devront être attentifs, pertinents et qu'ils devront aussi pratiquer l'art de compromis.

Monsieur Audi indique qu'à la suite d'un accident industriel survenu en 2020, il est redevenu un conseiller communautaire de base, assidu et loyal et c'est pour cela qu'il votera les propositions du budgets 2023 mais il souhaite tout de même faire part d'une proposition. Il précise qu'en tant qu'élu de droite, il est rétif à l'impôt et que le président en tant qu'élu de gauche est pour le partage des richesses mais il pense qu'ils auraient pu trouver une voie commune. Effectivement il y a un effet mécanique des bases sur les recettes fiscales du Grand Périgueux et il s'en réjouit mais dans le cadre du partage des richesses il aurait proposé de rendre une partie de ce bénéfice subi au contribuable en baissant un petit peu les impôts, en partageant la richesse obtenue par l'effet des bases.

Madame Labails rappelle qu'il y a un an le Président expliquait aux élus communautaires la catastrophe à laquelle ils s'exposaient si la fiscalité n'était pas augmentée et en ce sens les élus de

droite avaient rejoint le Président pour voter cette augmentation de la fiscalité ce qui elle le rappelle était un fait politique assez historique. Elle reprend les résultats du compte administratif avec une épargne brute qui dépasse 10M€, une épargne nette est de 5.270M€ inscrite au budget primitif à 7.710M€ au compte administratif et que c'est exactement les chiffre que les élus de la majorité de Périgueux avait donné l'année dernière au moment des orientations budgétaires et au moment du vote du budget. Au vu des chiffres transmis, elle annonce que l'atterrissage serait à 7M€, donc pour elle il n'était pas nécessaire d'augmenter la fiscalité. Concernant la question de l'audace de l'emprunt, elle sait qu'il faut en avoir et elle partage l'avis du conseiller délégué pour soutenir les investissements utiles aux habitants et pour soutenir les entreprises locales à travers la commande publique. Elle partage cette opinion mais elle ajoute que dans l'audace il faut aussi parvenir à marquer une prudence qu'elle n'a cessé de rappeler pendant des mois aux différents conseils communautaires ainsi que dans la presse. Elle souligne qu'elle aime les positions de consensus et qu'elle est tout à fait d'accord pour construire une voie commune et elle interpelle M. Audi pour lui dire que cette voie c'était l'année dernière qu'il fallait la proposer avec le maintien de la fiscalité, elle ajoute que maintenant c'est trop tard pour dire que comme il n'est plus au conseil exécutif, il n'est plus en capacité de faire des propositions, elle lui demande d'aller jusqu'au bout et de proposer devant ce conseil la baisse de la fiscalité et elle affirme qu'un grand nombre d'élus le suivront.

Monsieur Fallous intervient pour réagir sur les propos de madame Labails, il pense qu'un budget se fait d'une année sur l'autre et souligne que ce n'est pas en parlant de ce qui s'est passé l'année dernière que les élus vont avancer. Il explique qu'un budget ce sont des dépenses, des recettes, des sections qui doivent s'équilibrer. Maintenant il faut donc travailler sur le budget 2023 pour qu'il soit équilibré, serein et réponde aux attentes des administrés.

Le Président pour terminer avec ce point, explique qu'il sort de ce débat riche et plein de vision de l'actualité sur le fait que les élus ont été capables de rebondir et de présenter des résultats conformes à ceux annoncés. Il rappelle tout de même qu'il y a eu 1,2M€ supplémentaires de fluides lié à l'augmentation des tarifs, 1M€ de plus de masse salariale, car après 10 ans de blocage les salaires ont augmenté à juste titre. Il réaffirme que l'audace et la prudence dont les élus ont fait preuve ont permis de palier à cette situation inédite.

Madame Labails tient juste à expliquer le vote des élus de la majorité de Périgueux, ils voteront pour ce projet car c'est un projet équilibré, c'est un budget sain qui permet de répondre aux attentes des habitants du territoire. Elle explique que ce budget porte une partie d'ambition et d'audace avec le projet Sîlot donc pour toutes ces raisons et notamment parce qu'il est établi sans augmentation de la fiscalité les élus voteront favorablement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide le maintien des taux des taxes foncières, taxe d'habitation et CFE ;
- Adopte le produit de la taxe GEMAPI à 550 000 € ;
- Modifie le taux du versement mobilité de 1,40 à 1,55 % à compter du 1^{er} juillet 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Président attire l'attention des élus et il souhaite faire une synthèse de ce qu'il vient d'être présenté, il explique que ce budget va permettre de réaliser le quatrième gymnase sur la commune de Sarliac, de faire les ALSH du Change/Bassillac, d'Antonne et celui d'Atur.

Il précise toutefois, pour l'ensemble des élus, que les ALSH n'étant pas une compétence totalement partagée, les communes assurent le financement des équipements, cela ne pèsent donc pas dans le budget de l'agglomération et que cette année va être une année d'attente d'étude de préparation. A ce jour il y a deux dossiers engagés, celui de Chancelade et de Savignac les Eglises et vraisemblablement, selon les discussions du conseil exécutif, la rénovation, la modernisation du centre de loisirs des Crouchoux à Coulounieix-Chamiers. Il indique que cet ALSH a l'avantage d'être sur le trajet de beaucoup de salariés venant sur Périgueux et le centre pourrait avoir une régulation dans sa capacité d'accueil. Il tient aussi à souligner un autre point, il note que les Itinéraires Alternatifs (IA) de Coulounieix, Cornille et Périgueux sont quasiment terminés et l'étude de l'IA de Champcevinel, route d'Agonac est lancée. Il signale aussi que l'année 2023 va permettre au Grand Périgueux de réaliser la gendarmerie de Vergt mais un point d'étape sera fait compte tenu du financement des gendarmeries telles que cela a été présenté par la préfecture avec une garantie de loyer de 27 ans par l'Etat et donc l'opération à l'échéance de ces 27 années les loyers seraient en capacité d'amortir la réalisation de la gendarmerie. Il signale que l'Etat a lancé un programme de 200 gendarmeries de plus en France et il se trouve qu'en Dordogne, au dire de Monsieur le Préfet, l'Etat réfléchit à en y implanter 3, 2 au Nord de Périgueux et une dans le Périgord noir. Il explique que si les communes souhaitent que le Grand Périgueux porte la réalisation de gendarmeries cela pourra se faire dans le cadre des conventions avec l'Etat. Il ajoute que pour l'année 2023 il y a aussi la fin de l'aménagement de la Piscine de Niversac, la rénovation des deux passerelles de Périgueux, place du 8 mai et Barnabé, la livraison de Neufont. Il termine en indiquant que ce budget intègre la création d'un Fonds Vert qui se répartit en deux sommes égales, 500 000€ de manière automatique, à condition de répondre aux critères du Fonds Vert de l'Etat pour toutes les communes et 500 000€ autour d'appels à projets lancés dans les prochaines semaines. Il précise que le Préfet de Dordogne a accueilli très favorablement le fait que l'agglomération accompagne ses communes qui relèveraient des critères du Fonds Vert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve les budgets primitifs 2023

ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. ADMISSIONS EN NON VALEURS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- D'admettre 14 009,29 € de dépenses en non valeurs ;
- De constater les créances éteintes pour 7 162,15 € ;
- Décide d'émettre les mandats nécessaires aux comptes 6541 et 6542

ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. FIXATION DU NOUVEAU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS SUITE AU PASSAGE A LA M57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- De mettre à jour les durées d'amortissements applicables aux différents budgets soumis à la M57, conformément au tableau joint ;
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au *prorata temporis*, conformément aux règles définies par la nomenclature M57 ;
- De maintenir le seuil de 1500 € TTC en dessous duquel les biens sont amortis en un an.
- De poursuivre la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. SÎLOT - POINT D'AVANCEMENT ET ACTUALISATION DU CALENDRIER ET DU COUT-OPERATION

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valider l'actualisation du calendrier de réalisation et du coût-opération du projet SÎLOT ;
- Valider la feuille de route 2023 pour la consolidation du programme de SÎLOT ;
- Valider la gouvernance dédiée au suivi du projet ;
- Autoriser le Président à engager toute démarche utile à l'octroi des subventions présentées pour le financement de l'investissement ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation des éléments précités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. GRAND PERIGUEUX 2040 - ATTENUATION ET ADAPTATION ECOLOGIQUE : NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS DES COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le dispositif de soutien aux projets écologiques communaux tel que proposé, à savoir :
 - la création d'un supplément écologique de 30 000 € par commune (y compris les communes déléguées) sur l'actuel fonds de mandat à compter de 2023.
 - la création d'un fonds « ACTIONS ECOLOGIQUES » de 500 000 €/an à compter de 2023.
 - une aide à l'Ingénierie technique par marchés à bons de commande à compter de 2024.

- Inscribe les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023 (investissement) ;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place opérationnelle du dispositif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. AVIS DU GRAND PÉRIGUEUX SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

Le Président tient à rassurer ses collègues élus en soulignant que beaucoup de précautions ont été apportées pour dire que l'agglomération s'interrogeait sur le contenu proposé. Mais en même temps il invite à voter ce point pour la raison suivante : que la vérité d'aujourd'hui ne sera plus forcément celle de demain, car au niveau de Sénat, des associations d'élus, il y a un débat sur l'envie des territoires ruraux à être respectés et à pouvoir se développer. Il informe que les surfaces des terrains à construire seront de surfaces moins importantes et il demande au Pays de l'Isle qui représente le Grand Périgueux d'être très vigilant pour tenir compte de la ceinture des 30km autour de la ville chef-lieu tout en respectant les règles.

Monsieur Legay s'adresse à l'assemblée en tant que Président du Pays et souhaite ajouter quelques précisions sur ce que vient de dire le Président. Il indique à l'assemblée que le SCOT tel que présenté n'applique pas strictement les exigences de la loi climat et résilience. Il souligne qu'il a défendu avec son équipe au Pays, l'idée que la marche à franchir de la situation initiale à ce que demande la loi climat et résilience est trop importante et a demandé qu'elle soit subdivisée en une démarche un plus accessible. C'est donc un SCOT intermédiaire, mais pour autant si la loi reste en état il explique qu'il faudra être encore plus exigeant dans un futur SCOT à partir de 2026 sur la consommation de l'espace et sur l'artificialisation des sols. Quant aux remarques faites dans ce rapport il indique dans un premier temps qu'il faut attendre l'avis des personnes publiques associées (PPA). Il signale qu'après, il doit y avoir une enquête publique et à la suite de cette enquête il sera proposé au conseil syndical du Pays un certain nombre de modifications issues des observations des PPA et de la commission d'enquête publique. Il indique qu'en l'état il ne peut pas préjuger des avis des PPA et il est possible qu'il soit demandé d'être un peu plus exigeant sur la consommation de foncier. Il a une deuxième remarque qui est importante, comme l'a souligné Monsieur Sudreau lors de sa présentation, l'urbanisation est appuyée sur une perspective de croissance démographique de 0,7%/an qui n'est pas atteinte du tout aujourd'hui donc cela laisse de la marge de manœuvre quant à la capacité d'accueillir de nouveaux habitants.

Le Président remercie monsieur Legay pour ce dernier commentaire qui ne le rassure pas pour autant, mais il fait confiance au Pays pour défendre le territoire rural de la Dordogne et du Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Isle en Périgord, assorti des observations et remarques détaillés ci-dessus et demande au Syndicat Mixte de les prendre en considération et d'y apporter des réponses.

1 ABSTENTION

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION A MODALITÉS ALLÉGÉES N° 1 DU PLUI DU GRAND PÉRIGUEUX - SAINT MICHEL DE VILLADEIX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président ;
- Décide d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, tel qu'il est annexé à la présente ;
- Dit que le projet fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, du maire de Saint-Michel de Villadeix, du président de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.
- Dit que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et en mairie de Saint-Michel de Villadeix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. CONVENTION DE RÉALISATION N°24-23-029 D'ACTION FONCIÈRE SUR LA BOULANGERIE DE MARSANEIX ENTRE LA COMMUNE DE SANILHAC, LE GRAND PÉRIGUEUX ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le projet de convention réalisation n° 24-23-029 d'action foncière sur la boulangerie de Marsaneix entre la Commune de Sanilhac, le Grand Périgueux et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;
- Autorise le Président à signer la convention réalisation n° 24-23-029 d'action foncière sur la boulangerie de Marsaneix entre la Commune de Sanilhac, le Grand Périgueux et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. CONVENTION DE RÉALISATION N° 24-23-028 D'ACTION FONCIÈRE SUR LE SECTEUR DES MAINES, ENTRE L'EPF NOUVELLE AQUITAINE, LA COMMUNE DE CHANCELADE ET LE GRAND PÉRIGUEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le projet de convention de réalisation n° 24-23-028 d'action foncière sur le secteur des Maines entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, la Commune de Chancelade et le Grand Périgueux ;

- Autorise le Président à signer la convention de réalisation n° 24-23-028 d'action foncière sur le secteur des Maines entre l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, la Commune de Chancelade et le Grand Périgueux ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. CONVENTION DE REALISATION N° 24-23-030 D'ACTION FONCIERE SUR LA REQUALIFICATION D'UNE FRICHE BOULEVARD EUGENE LE ROY A VERGT, ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE, LE GRAND PERIGUEUX ET LA COMMUNE DE VERGT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le projet de convention réalisation n° 24-23-030 d'action foncière sur la requalification d'une friche boulevard Eugène Le Roy à Vergt, entre l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine, le Grand Périgueux et la commune de Vergt ;
- Autorise le Président à signer la convention réalisation n° 24-23-030 d'action foncière sur la requalification d'une friche boulevard Eugène Le Roy à Vergt, entre l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine, le Grand Périgueux et la commune de Vergt ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. SMAD : PARTICIPATION FINANCIERE DU GRAND PERIGUEUX 2023

Le Président indique qu'il y a un consensus concernant cet aéroport c'est qu'il est utile pour la Dordogne en espérant de retrouver des touristes qui souffrent actuellement de l'inflation. Concernant le montage qui a été fait pour financer les compagnies low-cost qui viennent sur l'aéroport et sur lequel la Cours de Comptes demande des explications, au regard des obligations de mise en concurrence de l'Union Européenne, Il indique que la situation évolue et qu'un nouveau montage juridique a été mis en place. Dans ce cadre, le Grand Périgueux va donc confier un acte de commercialisation au comité départemental du tourisme, à lui de chercher les bons supports pour commercialiser la Dordogne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de valider :
 - pour l'aéroport de Bergerac – Dordogne – Périgord : la participation financière du Grand Périgueux d'un montant de **34 454,24 €** au budget SMAD
 - pour l'aérodrome de Périgueux-Bassillac : participation financière du Grand Périgueux d'un montant de **141 000 €** au budget SMAD
- D'autoriser le Président à signer les documents liés aux versements.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. CONVENTION D'AIDE AU MARKETING AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Le Président est intervenu dans le rapport précédent concernant ce point et le fonctionnement de la participation du Grand Périgueux.

Monsieur Chapoul indique qu'il aurait apprécié en 2020 quand le SMAD a attribué la délégation de service public (DSP) à une société privée que tous les acteurs de la plateforme soient informés et il ajoute que pour sa part il ne participera pas au vote car il est occupant de l'aéroport de Bergerac.

Monsieur Sudreau tient à signaler à Monsieur Chapoul qu'il n'est devenu délégué de l'agglomération qu'en juillet 2020 après la mise en œuvre de la DSP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de fixer le montant des aides marketing au CDT en faveur de l'attractivité du territoire pour l'année 2023 à hauteur de **104 997,90 € HT** ;
- Autorise le président à signer les documents qui en découlent.

Monsieur Chapoul ne participe pas au vote

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE DIGITAL VALLEY : VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 160 000 € HT PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES AU GRAND PÉRIGUEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide que le Grand Périgueux soit identifié dans la convention comme le tiers bénéficiaire de la subvention accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais de la Banque des Territoires pour financer le budget de fonctionnement de l'association Digital Valley sur le volet aide à l'expérimentation – aide à l'amorçage ;
- Que la subvention de 160 000 € HT versée par la Banque des Territoires au Grand Périgueux sera reversée au pôle Digital Valley ;
- D'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2023 pour permettre le reversement du montant de la subvention de 160 000 € HT à Digital Valley ;
- Autorise le Président à signer tous les documents liés au versement de la subvention de la Banque des Territoires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. CONSTRUCTION DU GYMNASE EST DE L'AGGLOMERATION A SARLIAC-SUR-L'ISLE

Monsieur Buffière témoigne de sa satisfaction de voir ce projet à l'ordre du jour de cette séance. Il pense que c'est un projet structurant pour le bassin de vie de son secteur, ce sont 6 communes qui vont pouvoir bénéficier de cet équipement. Il souligne que le Grand Périgueux a été soumis à quelques contraintes administratives, notamment celle du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Il tient à remercier le Président pour son intervention et estime que l'implantation actuelle va être parallèle au parking et cela permettra une belle présentation de ce gymnase. Il ajoute que les acteurs de ce projet comme la commune ont souhaité qu'il s'inscrive pleinement dans la transition énergétique et le Plan Climat Energie Territorial (PCAET).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- Autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs indiqués ci-dessous.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2023 CONSTRUCTION D'UN ALSH SUR LA COMMUNE DÉLEGUÉE D'ATUR : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide le plan de financement actualisé de l'opération ;
- Autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- Autorise le Président à solliciter les financeurs indiqués ci-dessus afin d'obtenir des subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. CREATION D'UN POLE ENFANCE A SAVIGNAC LES EGLISES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide la réalisation du Pôle Enfance de Savignac les Eglises ;
- Valide les modalités de financement, le plan de financement et de coopération avec la commune de Savignac les Eglises ;
- Valide la programmation technique ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. VALIDATION DES SCHEMAS DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Président attire l'attention des élus car il pense que dans les 3 années à venir les dossiers liés à l'eau, son économie, son traitement vont être au cœur des problématiques. Il trouve peu ambitieux le projet présenté par le Président de la République sur cette thématique de ne traiter que 10% des eaux grises.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE au titre du 11ème programme et au Conseil Départemental de la Dordogne au titre du contrat territorial, selon les modalités exposées dans le présent rapport ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces schémas directeurs d'assainissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. PROJET EUROPEEN INTERREG SUDOE "TARGET" SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU ET LA REUT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de participer au projet européen TARGET sur la gestion quantitative de l'eau et la REUT sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux ;
- Autorise la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux à candidater à l'appel à projets 2023 du programme Interreg SUDOE 2021-2027 en tant que bénéficiaire ;
- Mandate le Président pour effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. PERIMOUV' : AJUSTEMENT ANNUEL DU RESEAU DE BUS POUR L'ANNEE 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'effectuer les ajustements de l'offre Péribus exposés dans le présent rapport sur la ligne Péribus E6 à compter de mi-avril 2023, sur la ligne B, certaines lignes R et les lignes en lien avec les aménagements du BHNS à compter de septembre 2023.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. CAMPUS PERIGORD - UNIVERSITE DE BORDEAUX SUBVENTION POUR AMENAGEMENTS CYCLABLES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de majorer la subvention apportée au Campus Périgord Université de Bordeaux de 4 000 € au titre des aménagements cyclables, portant cette dernière de 25 000 € à 29 000 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. RAPPORT D'ACTIVITE 2022 : ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Président indique qu'il y a eu quelques turbulences dernièrement, c'est en voie d'apaisement mais il rappelle tout de même que cela fait partie des métiers qui nécessitent un engagement au quotidien des salariés qui travaillent sur ce secteur, il les en remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de la présentation du rapport 2022 sur l'accueil des gens du voyage dans l'agglomération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. PARTENARIAT 2023 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE POUR LA PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'être partenaire associé à la plateforme de la rénovation énergétique Dordogne Périgord pour 2023. Une vigilance particulière sera portée sur la bonne articulation avec l'OPAH-RU Amélia 2 ;
- Autorise le président à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. SUBVENTION A SAINT PIERRE DE CHIGNAC POUR LA RENOVATION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'accorder la subvention de 12 000 € (6 000 € par logement) à la commune de Saint Pierre de Chignac pour la rénovation des deux logements communaux conventionnés situés dans l'ancienne gendarmerie ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. ADHESION AU CEREMA

Le Président souligne qu'il fait partie d'une génération qui a connu la direction départementale de l'équipement (DDE) avec une tradition en matière d'ouvrages d'art mais que les différentes mesures de décentralisation ont fait que tout ce savoir-faire était en perdition. Pourtant, au dernier moment l'Etat c'est rappelé qu'on devait garder une expertise et a créé le CEREMA et il pense que cette contribution est nécessaire pour avoir un bon niveau d'expertise. Il ajoute que les communes peuvent elles aussi y adhérer à titre individuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Sollicite l'adhésion de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- Valide le règlement de la contribution annuelle due d'un montant de 2 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée sur le budget du développement économique ;
- Désigne M Yannick BIDAUD pour représenter Le Grand Périgueux au titre de cette adhésion ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL A PROJETS 2023 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PERIGUEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Valide les co-financements des actions tels que présentés à hauteur de 100.000 € pour les actions relevant des piliers du contrat de ville, à savoir :
 - 70 500 € au titre de la « cohésion sociale »
 - 27 500 € au titre du « développement économique et emploi »
 - 2 000 € au titre du « cadre de vie et renouvellement urbain »
- Attribue aux structures concernées les subventions détaillées en annexe au présent rapport.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. ESPACE ALIENOR: MODALITES DE LOCATION DES LOCAUX AUX FUTURS OCCUPANTS ET MUTUALISATION DES MOYENS GENERAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Adopte le projet de bail type joint en annexe et autorise le Président à signer avec chacune des structures occupantes ;
- Arrête le montant des loyers et les modalités de calcul des charges locatives dans les conditions définies ci-dessus ;
- Adopte le projet de convention de mutualisation des moyens généraux et les principes de calcul des coûts joints en annexe et autorise le Président à signer avec chacune des structures occupantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. NOUVELLES ELECTIONS DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Une liste par commission se présente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCEDE AU VOTE ET SONT ELUS A L'UNANIMITE :

Pour la commission d'appel d'offres

Titulaires	Suppléants
MARCHAND Anne	ROLLAND Yannick
PASSERIEUX Jean Pierre	GUILLEMET Patrick
DOBBELS Stéphane	NARDOU Thierry
FALLOUS Eric	MARTY Alain
BIDAUD Yannick	PROTANO Pascal

Pour la commission de délégation de service public

Titulaires	Suppléants
MARCHAND Anne	ROLLAND Yannick
PASSERIEUX Jean Pierre	GUILLEMET Patrick
DOBBELS Stéphane	NARDOU Thierry
FALLOUS Eric	MARTY Alain
BIDAUD Yannick	PROTANO Pascal

32. PLAN DE FORMATION 2023 ET REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le plan de formation 2023 et son règlement intérieur tels que présentés ci-dessus ainsi que l'annexe jointe ;
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA SEANCE EST LEVEE

QUESTIONS DIVERSES